

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 22 MAI 2018**  
**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

Mardi, vingt-deux (22) mai 2018 se tenait à 19h30 au Centre Lepageois, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents:, messieurs les conseillers : Jasmin Couturier, Hugo Béland et Ghislain Vignola. Madame la conseillère : Myriam St-Laurent est arrivée à 19h40.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Magella Roussel, maire.

Tammy Caron, dg-sec-trés. est aussi présente.

**Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.**

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

**2018-118** Il est proposé par Monsieur Hugo Béland, appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour.

1. **2018-119** **TRAVAUX RANG 4 OUEST**  
Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de faire exécuter les travaux de ramassage des résidus de l'accotement fait par la niveleuse dans le rang 4 Ouest par Les excavations Bonenfant et un camion fourni par Les Ent. E Normand inc.
2. **2018** **DEMANDE DE RÉPARATION DE CLÔTURE**  
Document envoyé à notre assureur
3. **2018-120** **BON D'ORDRE**  
Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à compter de maintenant par bon de commande pour les achats et par bon d'exécution de travaux pour avoir l'autorisation d'exécuter les travaux à faire par des entrepreneurs. Ces autorisations sont signées par la directrice générale.
4. **2018-121** **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**  
Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h10.

Je, Magella Roussel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Magella Roussel, maire**

\_\_\_\_\_  
**Tammy Caron, dg- sec.trés.**